REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023

Le 3 avril 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de Bouzeron s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Claude GAY, Nathalie LEBAILLY, Yves MARTIN, Elisabeth DUVERNOIS, Patricia MACHADO DE SOUSA, Jean Yves RHODDE

Etaient absents : Véronique MICHELOT, Adeline HENRIQUES, Alexandre VION

Pouvoirs : Adeline HENRIQUES donne pouvoir à Yves MARTIN et Alexandre VION donne pouvoir à Patricia MACHADO DE SOUSA

Secrétaire de séance : Nathalie LEBAILLY

Le compte rendu de la dernière séance n'apporte aucune observation.

Le Maire demande l'ajout d'un objet à l'ordre du jour, vote des taux, accepté à l'unanimité.

1/ COMPTE DE GESTION

2/ COMPTE ADMINISTRATIF

Les résultats comptables 2022 sont énoncés, ils dégagent les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

EXCEDENT A FIN 2021	43783.98		
DEPENSES 2022	127403.34		
RECETTES 2022	163148.65	EXCEDENT **A FIN 2022**	**79529.29**

SECTION INVESTISSEMENT

EXCEDENT A FIN 2021	10483.41		
DEPENSES 2022	78163.94		
RECETTES 2022	65407.91	**DEFICIT A FIN 2022**	**2272.62**

RESTES A REALISER 2022 REPORTES SUR 2023 : **4000 €**

4000 + 2272.62 = **6272.62 €** : MONTANT A AFFECTER AU COMPTE 1068

79529.29 – 6272.62 **= 73256,67 € A INSCRIRE AU COMPTE 002** (EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE) SUR LE BUDGET 2023.

Le compte de gestion du comptable public est voté à l'unanimité.

Le Maire ayant quitté la salle, **le compte administratif**, identique au compte de gestion est voté à l'unanimité.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT : le conseil vote à l'unanimité l'affectation du résultat énoncée au préalable.

4/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION : le conseil vote à l'unanimité les taux d'imposition à l'identique de l'année passée soit :
Taxe foncière bâtie : 48.84 %
Taxe foncière non bâtie : 40.41 %
Taxe habitation : 14.12 %

5/ VOTE DU BUDGET 2023 : le budget 2023 est voté à l'unanimité, il s'équilibre en recettes et dépenses, pour le fonctionnement : 223 401.67 € et pour l'investissement : 319 211.23€

6/ F.S.L : le conseil vote à l'unanimité la participation financière de la commune au Fonds Solidarité Logement à hauteur de 0.35 € par habitant. Soit 47.95 euros.

7/ TRAVAUX SALLE DES FETES : les devis pour les travaux de la salle des fêtes sont acceptés, électricité 2186.40 € TTC (sté Formelec), peinture pour 10069 € (Leneveu Peinture) et isolation 2126.88 (Sarl Isoco). Les travaux de peinture étant programmés sur le mois de septembre, la salle ne sera pas disponible à la location ce mois-ci.

8/ LES AMIS DE BOUZERON : le Maire donne lecture d'un courrier des Amis de Bouzeron sollicitant la gratuité de la salle des fêtes pour leurs manifestations de l'année 2023. Après en avoir délibéré, le conseil décide de maintenir la facturation à 50 € pour la location de manifestations payantes.

9/ SIRTOM : suite à la démission de Pascal Blondain délégué au Sirtom, un nouveau délégué titulaire doit être nommé. Le Conseil propose Patricia MACHADO DE SOUSA (actuellement suppléante) en titulaire et Nathalie LEBAILLY en suppléant.

QUESTIONS DIVERSES :

- Patricia MACHADO DE SOUSA fait le compte rendu de la dernière réunion du Sirtom.
- Le Maire fait part de sa réponse à Mr Briday / Restaurant le Bouzeron suite à ses courriers de doléances : le mur le long de sa propriété sera refait, un devis a été accepté ; quant à la peinture au sol « pour livraison » le long du restaurant, elle sera refaite accompagnée d'un panneau vertical (déjà posé). Des verbalisations pourront avoir lieu en cas de non-respect.
- Yves Martin détaille la mise en place du site internet de Bouzeron avec la Sté « Communes en réseau ». Coût 150 € / an.
- Le rapport d'orientation budgétaire du Grand Chalon est à disposition des conseillers en Mairie.
- Nathalie Lebailly souhaiterait une personne supplémentaire pour la gestion de la salle des fêtes (remise des clés, état des lieux ..) Yves Martin se tient à sa disposition si besoin.
- Elisabeth Duvernois demande la remise en état du chemin de la Fontaine, le Maire va faire le nécessaire pour le rétablir avec du tout-venant.
- Patricia Machado de Sousa demande des renseignements pour l'organisation d'un vide maison sur la commune.

  Elle fait part de son mécontentement quant à l'utilisation abusive de l'eau de la fontaine, surtout en ces périodes de restriction. Elle dénonce également le nombre important de déjections d'animaux sur les rues du village, plus particulièrement rue de la Mairie.
  Elle demande l'avancée de l'opération « plateforme incendie ». La commune n'étant toujours pas propriétaire du terrain, celle-ci est à l'arrêt.

- Le Maire fait part d'une demande d'un habitant pour l'acquisition d'un terrain communal joignant son habitation de 270 m2. Une proposition de prix lui sera faite et la décision sera prise au prochain conseil municipal.
- Elisabeth Duvernois fait part de réflexions de plusieurs habitants quant à l'abattage du noyer rue des Corcelles. Le maire confirme qu'il était devenu dangereux (tronc creux) et qu'un autre arbre sera planté à la place.
-

Séance levée à 21h10